

**TARIFS SPÉCIFIQUES INSCRIPTION 2023/2024**

**Le conseil d'administration de l'Université Gustave Eiffel**

**Vu** le code de l'éducation ;

**Vu** l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

**Vu** le décret n° 2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts ;

**Vu** le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

**Vu** la note de présentation jointe à la présente délibération.

***Considérant** qu'il est demandé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur les tarifs spécifiques d'inscription 2023 2024, tel qu'ils lui ont été présentés.*

**Délibère**

**Article 1<sup>er</sup>**

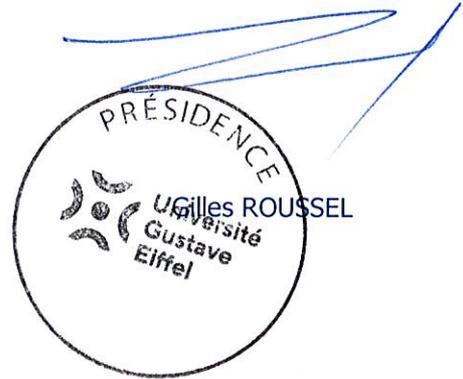
**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération, comme suit :**

<b>Nombre de votants</b>	<b>:</b>	<b>26</b>
<b>Nombre d'abstentions</b>	<b>:</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de votes pour</b>	<b>:</b>	<b>26</b>
<b>Nombre de votes contre</b>	<b>:</b>	<b>0</b>

**Article 2**

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le président de l'Université Gustave Eiffel**  
A Champs-sur-Marne, le 15 décembre 2022



**FICHE DE PRESENTATION**

**TARIFS SPECIFIQUES D'INSCRIPTION 2023/2024**

Contexte :

Conformément à la délibération n°CA-21-0624-04 du Conseil d'administration du 24/06/2021, le Président de l'Université a délégué pour fixer les frais de formation continue, dont le montant est inférieur à 4 000 euros par formation, avec l'obligation de transmettre l'information au CA au moins une fois par an. Par contre, tous les autres frais de formation doivent faire l'objet d'une approbation du CA, ce qui est le cas des tarifs spécifiques d'inscription.

Les tarifs spécifiques d'inscription 2023/2024 comprennent les cours de FLE, de certifications en langues, Pix, etc). Il n'y a pas de changement de tarif mais le CLES ne sera plus proposé à nos étudiants à compter de la rentrée 2023.

Délibération sur :

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de se prononcer sur les tarifs spécifiques d'inscription 2023/2024.

Documents joints :

- Tarifs spécifiques d'inscription 2023-2024

**TARIFS SPÉCIFIQUES D'INSCRIPTION 2023/2024**

**Sans paiement de droits d'inscription supplémentaires**

**Certifications et cours de langues**

*Validés par le CA du 15/12/2022*

Types de certification/cours	Tarifs pour les étudiant.es Université Gustave Eiffel	Tarifs pour les extérieurs
CLUE (Certification en Langues de l'Université Gustave Eiffel)	Certification proposée gratuitement par le CAPLA	Non proposé aux extérieurs
TOEIC (marché conclu avec ETS Global)	65€ Voucher/bon d'achat permettant de passer le TOEIC dans un centre agréé	Non proposé aux extérieurs
Cours de langue proposés aux personnels	Gratuit	12 € de l'heure
Cours de FLE (Français langue étrangère) proposé par le SRI	Gratuit	Personnels et étudiants des établissements de la Comue Paris-Est Sup : Personnel : 315€/semestre Étudiant : 210€/semestre
	<b>Remboursement « Cours de FLE » :</b> - en cas de non ouverture du groupe (12 étudiant.es minimum par groupe) - en cas de dépassement de la capacité maximale par groupe (16 étudiant.es)	
Certification PIX	Étudiant.es inscrit.es dans les diplômes nationaux : gratuit	paiement individuel de 45€, reversement au GIP PIX de 10€ (10€ pour Pix Certif)
	Étudiant.es inscrit.es hors diplômes nationaux, dont PIX est inclus dans la maquette : gratuit	
	Étudiant.es inscrit.es hors diplômes nationaux, dont PIX n'est pas inclus dans la maquette : paiement individuel 45€, reversement au GIP PIX de 25€ (10€ pour Pix Certif et 15€ pour Pix Orga)	